

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**MARDI 20 juillet 2021**

Présents : Clara Arbousset, Florence Boissier, Lucie Bonicel, Michèle Buisson, Matthias Corneveaux, Julie Delès, Catherine Blaclard, Cyril Djalmit, Christelle Folcher, François Folcher, Stéphan Maurin, Fabienne Pucheral Molines, Guillaume Harvois, Mathieu Pucheral.

Excusés : Olivier Malachanne, Daniel Molines, Sophie Boissier, Thibaud Malgouyres, Gilles Mercier.

Secrétaire de séance : Michèle Buisson

1) Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 15 juin 2021

2) Campagne de relevés des compteurs d'eau 2021

Il a été convenu que chaque référent secteur ferait le relevage des compteurs. Si les abonnés sont absents, le référent laisse un document (qui sera à rendre à la Mairie avant le 31 août) dans la boîte aux lettres. Pour les compteurs difficiles d'accès, un employé communal fera le relevé. Une relance sera effectuée début septembre. Si aucune réponse une estimation sera faite.

3) Point sur les travaux

Remarque :

La date tardive pour le débroussaillage dans certains secteurs, nous sommes tributaires de l'entreprise qui effectue ce travail.

L'objectif est d'arriver à être autonome, pour cela un dossier DETR sera déposé pour l'achat d'une épareuse en 2022.

Travaux effectués par l'entreprise TP Molines :

- Vidange camping-car.
- Enrochement à Finiels.
- Vanne d'eau dans la rue de La Jallerie.
- Des travaux sur Finialettes et La Brousse sont à venir.

Amendes de police : Concernant le garde-corps de La Moline, nous n'avons reçu qu'un devis. A relancer pour avoir un autre devis.

AEP Les Urfruits : les travaux sont terminés depuis le 19 juillet 2021.

Voie communale de Champlong du Bougès : les travaux démarreront après la période estivale.

Catastrophes Naturelles de 2020 : nous avons reçu les montants des subventions pour la catastrophe de septembre : Etat 28%, Région 15%, Département 15%. C'est l'entreprise Robert qui a été retenue.

Eau La Destourbe : un limiteur de pression doit être installé par Véolia.

Station d'épuration : des blocs sont tombés au fond du dégrilleur, pour une question de sécurité l'entreprise Veolia interviendra.

Eclairage public : pour des raisons de sécurité, l'éclairage public sera remis la nuit pour la période de la fête votive, du vendredi au dimanche.

4) Stationnement et circulation : la mise en place des nouvelles mesures est prévue pour le 26 juillet 2021.

5) Attribution des terrains constructibles au Pré du Moulin :

Les terrains sont à disposition pour une installation permanente.

Suite à l'appel municipal pour la vente de ces terrains, nous avons reçu une réponse de M. Nicolas Folcher et de Mme Morgane Pierredon. Après que Mme Christelle Folcher et M. François Folcher soient sortis de la salle, le conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité, pour la vente du premier lot du pré du moulin (environ 1 100 m<sup>2</sup>) à 41€ le m<sup>2</sup>.

6) Pont sur les festivités :

Au vu de la situation sanitaire, la fête votive n'aura lieu que le dimanche. Au programme : marché de producteurs, petit déjeuner aux manouls, bar à vin, concours de pétanque, repas villageois.

Marché nocturne : une rencontre a eu lieu en présence de M. le Maire, M. Mathieu Pucheral et Mme Odile Galzin. Il a été fait comme remarque que, par rapport aux années précédentes, les cafés n'avaient pas réduit les surfaces de leurs surfaces.

7) Communalisation des forêts ONF :

La municipalité a engagé une réflexion, en étroite collaboration avec l'ONF, sur la communalisation de certaines forêts notamment celles qui se trouvent sur les sectionaux de Grizac et de L'Hermet. En application du Code forestier et des politiques environnementales nationales et européennes, le régime forestier énonce un ensemble

de principes visant à assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine forestier de notre collectivité. La mise en œuvre de ce régime est confiée par la loi à un opérateur unique, l'ONF, chargé de garantir une gestion durable des espaces naturels tout en préservant l'intérêt de notre commune (soumission au régime forestier). L'aménagement forestier, véritable document de gestion d'une forêt est un outil technique qui permet d'appliquer localement, sur une échelle de vingt ans, des enjeux associés aux différentes fonctions de la forêt et les traduit notamment en programmes de travaux forestiers et de récolte de bois. Ce document se traduit par la réalisation d'une étude fondée sur une analyse du milieu et de ses potentialités, une analyse des besoins socio-économiques et un bilan de la gestion passée. Une réunion est prévue sur site au mois d'août avec l'ONF, le Maire, MM. François Folcher et Matthias Corneveaux, élus référents.

#### 8) Point sur les rencontres estivales entre les élus et la population :

Comme l'année précédente, 4 rencontres sont programmées avec la population :

- Villeneuve le 28 juillet à 18h,
- Masméjean le 05 août à 18h,
- Le Pont de Montvert le 18 août à 18h,
- Finialettes le 28 août à 18h.

Le 13 septembre 2021, à 18h30 aura lieu la commission sur le devenir de la Mairie de Fraissinet de Lozère.

Le 20 septembre 2021 à 18h30 aura lieu la commission sur le devenir de la Mairie de Saint Maurice de Ventalon.

#### 9) Point sur les demandes des administrés :

Francis Rouvière : la fibre sur les secteurs du Cros et de Salarials prévue fin 2021.  
Le fonctionnement des 3 pylônes pour les mobiles se fera avec un groupe électrogène en attendant l'alimentation par Enedis.

Demande d'acquisition d'une parcelle par Yves Molines pour entreposer du matériel. Le Maire est chargé de conduire cette opération avec l'entrepreneur.

Demande à venir sur la commune d'un food-truck concernant la vente de sushis à partir de septembre 2021.

#### 10) Intervention de M. Mathieu Boutet :

Mathieu Boutet présente un projet relatif à l'aménagement d'un espace public situé à la Croix de Rûnes (Fraissinet de Lozère) en bordure de la RD 35. Ce terrain appartient au Département. Il serait prêt à le rétrocéder à la commune. Cet espace serait aménagé

avec des bénévoles du village de Fraissinet. Il servirait de lieu de rassemblement lors de manifestations organisées par les villageois. Des jeux pour enfants pourraient également voir le jour. L'idée principale serait de permettre à la population de trouver un espace de rassemblement et de partage. L'exposé de Mathieu Boutet retient l'attention du conseil municipal. Il propose des plans du projet et indique qu'il repose essentiellement sur le bénévolat. Les élu.e.s l'informent qu'une réunion publique sera proposée début septembre dont l'ordre du jour sera le devenir de l'ancienne mairie de Fraissinet de Lozère et le recensement des besoins de la population du village. A ce titre, il sera encouragé à intervenir pour présenter ce dossier. L'ensemble du conseil municipal le remercie pour son engagement et les propositions faites sur ce village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.